

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le sept mars deux mille dix-sept, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS: Mme PINEAU Florence, M. MOREAU Yannick, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas (départ à 19h22), Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, M. CHAIGNE Nicolas, M. BROSSEAU Stéphane, M. GROUSSEAU André, Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES:

M. CHENECHAUD Nicolas (départ à 19h22) a donné pouvoir à M. BLANCHARD Alain Mme LADERRIERE Sophie a donné pouvoir à Mme DELPIERRE Christine, Mme SILARI Nathalie a donné pouvoir à Mme BOSSARD Françoise, Mme AUGRY Valérie a donné pouvoir à Mme LOPEZ Sophie, Mme RIMBAUD Christelle a donné pouvoir à Mme BUREAU Brigitte, M. BERNARD Régis a donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon a donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BLANCHARD Alain a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

Délibérations 9-1-24 à 3-1-27	
Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	33
Délibérations 3-1-28 à 3-5-30	
Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	32
Délibérations 5-6-31 à 1-2-39	
Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	33
	00



Madame PINEAU Florence, Maire, certifie que le compte rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2017 a été affiché à la porte de la Mairie le15 mars 2017 ;

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Florence PINEAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 Autres domaines de compétences des communes 9.1.24 Commune nouvelle des Sables d'Olonne

Le 13 octobre 2014, les trois communes du Pays des Olonnes ont adopté une motion en faveur de la création d'une commune nouvelle.

A partir de cet instant, une démarche partenariale s'est mise en œuvre, ponctuée de diverses étapes afin de concrétiser ce projet stratégique pour le Pays des Olonnes.

Le 11 décembre 2016, la ville du Château d'Olonne a organisé une consultation de ses habitants, quant à la création de cette commune nouvelle. Le « oui » à la dite création l'a très largement emporté.

Les jours suivants cette consultation, les Maires des trois communes, dans le cadre d'une action concertée par l'intérêt général, ont décidé de solliciter leur Conseil Municipal respectif concernant la démarche suivante :

➢ Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal du Château d'Olonne a validé le choix des électeurs et voté favorablement pour la création d'une commune nouvelle composée des Sables d'Olonne, d'Olonne sur Mer et du Château d'Olonne au 1^{er} janvier 2019, avec un Conseil Municipal, jusqu'aux élections municipales de 2020, comprenant tous les élus actuels dans le respect de leur mandat et de leur engagement.

Le Conseil Municipal:

- Moins 4 votes CONTRE (M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- Vote la création d'une commune nouvelle unissant les Sables d'Olonne, Olonne sur Mer et le Château d'Olonne au 1^{er} janvier 2019,
- Valide la composition du Conseil Municipal de la commune nouvelle jusqu'aux élections municipales de 2020 avec tous les élus actuels.



2 URBANISME

2.1 Documents d'Urbanisme

2.1.25 Convention de PUP pour la desserte en assainissement de deux terrains – avenue Charles de Gaulle

La propriété située avenue Charles de Gaulle et cadastrée AR 401 a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme aux fins de division qui a donné lieu à une demande de desserte par le réseau d'assainissement Eaux Usées (EU) dont le prolongement sur un linéaire de 15 m est estimé à 4700 € HT, comprenant également les coûts des branchements.

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été proposée au propriétaire.

Parallèlement, une convention de reversement est à conclure avec la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'assainissement Eaux Usées.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de PUP,
- délègue tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier.

2 URBANISME

2.1 Documents d'Urbanisme

2.1.26 Convention de reversement de la participation PUP – avenue Charles de Gaulle auprès des Sables d'Olonne Agglomération

Une convention de reversement de la somme correspondant aux travaux d'assainissement de la parcelle située avenue Charles De Gaulle, à savoir 4 700,00 € HT soit 5 640,00 € TTC est à conclure entre la commune d'Olonne sur Mer et la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de reversement de la participation de PUP,
- délègue tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.27 Acquisition terrains "Les Vigneaux"

Dans le cadre du développement de son réseau cyclable, la ville d'Olonne sur Mer envisage de relier la rue de la Belle Olonnaise à la rue des Tilleuls et d'acquérir les surfaces nécessaires à cette création.



Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour vendre une partie de leur propriété au prix de 90 €/m²; valeur du terrain estimée au regard des références pour des transactions similaires :

Le Conseil Municipal:

- > à l'unanimité,
- donne son accord pour l'acquisition des parcelles BK n° 383, 385, 387 représentant une superficie totale de 121 m² au prix total de 10 890,00 €,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.28 Acquisition terrain – allée des Genêts

La Ville est intéressée par l'acquisition du terrain sis allée des Genêts situé en zone UC au Plan Local d'Urbanisme.

France Domaine a évalué ce bien le 3 novembre 2016 au prix de 8 500,00 €, prix accepté par les Consorts HILLAIRET.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 159 d'une superficie de 845 m² au prix de 8 500,00 €,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.29 Transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération

En application de l'article L 5214-16 du Code des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 24 mars 2014, « la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.



Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. »

L'intérêt de disposer d'un PLU intercommunal couvrant le périmètre de la Communauté d'Agglomération créée le 1^{er} janvier 2017 n'est pas contestable. Toutefois le SCoT étant en cours de révision sur un périmètre équivalent, la mise en route d'un PLUi peut logiquement être retardée à l'élaboration du nouveau PADD du SCoT au cours de l'année 2017.

C'est pourquoi les municipalités des 7 communes concernées se sont accordées sur le report du transfert de compétences « document d'urbanisme » au 1^{er} janvier 2018, ce qui leur permet de poursuivre chacune l'évolution de leur document d'urbanisme jusqu'à cette échéance.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité.
- s'oppose au transfert d'office de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 27 mars 2017,
- acte que la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » sera transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération les Sables d'Olonne Agglomération.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public 3.5.30 Dénomination de voies

Le responsable de la Société SIPO-PHILAM a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour que le Conseil Municipal dénomme les voies de l'opération "Les Primulas"

L'impasse des Silènes, dénommée par le Conseil Municipal le 6 février 2017 et existant déjà sur la commune du Château d'Olonne, doit être nommée différemment.

Le Conseil Municipal

- à l'unanimité.
- valide les propositions de voies suivantes:

Lotissement Les Primulas :

- rue du Ponant,
- impasse du Suroit,
- impasse du Noroit,
- prolongement de la rue des Alizés.



"Le Jardin des Demoiselles" :

- rue des Procris.
- impasse des Céphales,
- impasse des Silènes devient impasse des Armandies.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.6. Exercice des mandats locaux 5.6.31 Indemnités des élus

Début 2017, la référence des indemnités de fonction des élus a évolué suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant au calcul des indemnités, de 1015 à 1022, du fait du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et ses décrets d'application

Le Conseil Municipal:

- Moins 3 ABSTENTIONS (M AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- approuve le calcul des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjoints et des Conseillers par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, dans la limite des taux maxima et dans le respect de l'enveloppe globale maximale prévus par les textes en vigueur, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.32 Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Lors de sa séance du 14 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération « les Sables Agglomération » a fixé la composition des membres de la CLECT à 14 membres et a proposé que la composition de la CLECT soit identique à celle de la Commission Finances.

Les membres de la CLECT devant être désignés, il est proposé au Conseil Municipal de présenter les candidatures des élus communautaires déjà membres de la Commission Finances à l'Agglomération, à savoir :

- Monsieur Didier JEGU,
- Monsieur Frédéric BENELLI.

Le Conseil Municipal :

- Moins 3 ABSTENTIONS (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole)
- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- élit Monsieur Didier JEGU et Monsieur Frédéric BENELLI pour siéger à la CLECT.



5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.33 Adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération

Lors de sa séance du 14 janvier 2017, le Conseil de Communauté des Sables d'Olonne Agglomération a décidé d'adopter ses statuts pour une application harmonisée des compétences sur le nouveau territoire, dans le cadre de l'article L.5216-5 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal :

- > à l'unanimité,
- adopte les statuts de la Communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération.

7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

<u>7.1.34 Budget primitif 2017</u>

❖ BUDGET COMMUNE

I- Affectation du résultat

Equilibre du budget

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre à 13 508 310,86 € en fonctionnement et à 7 355 630,45 € en investissement.

Reprise anticipée prévisionnelle des résultats 2016

TOTAL	+ 54 454,70	+ 54 454,70
RAR Investissement Recettes	588 014,83	
RAR Investissement Dépenses	533 560,13	
Résultat global 2016		+ 3 000 222,62
Résultat investissement 2016	+ 287 011,30	+ 287 011,30
Recettes investissement 2016	6 632 165,81	
Dépenses investissement 2016	6 345 154,51	
Résultat fonctionnement 2016	+ 2 713 211,32	+ 2 713 211,32
Recettes fonctionnement 2016	14 400 567,84	
Dépenses fonctionnement 2016	11 687 356,52	



Affectation du résultat

Le compte administratif pour l'exercice 2016 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats prévisionnels de l'exercice 2016 sont repris au Budget Primitif 2017 et le résultat de fonctionnement de 2 713 211,32 € sera affecté de la manière suivante :

affecté à l'investissement : 1 913 211,32 €
repris en fonctionnement : 800 000,00 €

II- Fiscalité

Dans sa délibération du 22 avril 2014, le Conseil Municipal s'est engagé sur un Pacte de Modération Fiscale qui prévoit, sur l'ensemble du mandat 2014-2020, une augmentation annuelle moyenne des taux d'imposition de 1% environ.

Le produit attendu au titre de la fiscalité est arrêté à 6 117 630,00 €.

Augmentation Taux taxe d'habitation + 0,27 %

Augmentation Taux Taxe foncière bâti + 1,70 %

Taux	2016	2017
Taxe d'habitation (TH)	14,63%	14,67%
Taxe sur le Foncier bâti (TFb)	16,98%	17,27%
Taxe sur le Foncier non bâti (TFnb)	53,14%	53,14%

❖ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.

Cette disposition permet de n'inscrire au budget de l'exercice en cours, que les crédits nécessaires pour l'année.

Ceci entraîne une modification des montants inscrits au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement des 4 opérations sur l'exercice 2017 dans le tableau sur « la situation des autorisations de paiement et crédits de paiement » présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2017 sur « la modification Budget 2017 : autorisation de dépenses pour le 1er trimestre 2017 ».

Le tableau suivant récapitule les montants pour chaque opération avec les montants des travaux estimés à ce jour et les crédits de paiement évalués pour 2017.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

			Montant de l'AF				Montant des (CP	
Intitulé de l'AP	Code opératio n	AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)	C.P. réalisés au titre de l'exercice 2015	C.P. réalisés au titre de l'exercice 2016	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à financer (exercice au- delà de 2017)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00		188 746,01	373 532,18	290 000,00	3 209 168,70
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	710 898,47	10 784,74		694 500,00	83 816,79
Médiathèque communale	0603	4 024 339,89	-59 334,24	3 965 005,65	2 075 099,71	1 774 240,18	67 065,76	48 600,00	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	2 175 000,00		2 175 000,00	281 168,22	629 843,93	639 004,83	144 500,00	480 483,02



❖ LA PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL MUNICIPAL

La valeur du point d'indice a évolué de + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et de + 0,6 % au 1^{er} février 2017. En conséquence, le montant forfaitaire est de 1 480,00 € au 1^{er} janvier 2017 et de 1 488,00 € au 1^{er} février 2017.

Elle sera versée pour moitié sur le salaire de juin et pour l'autre sur celui de novembre.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLES PRIVEES OLONNAISES

La Ville propose un maintien de la participation votée en 2016 au profit des enfants olonnais scolarisés dans les écoles privées olonnaises ; cette participation respecte la parité avec le coût d'un enfant scolarisé dans les écoles publiques olonnaises.

La participation communale au titre de l'année 2017 au contrat d'association des écoles privées Saint-Joseph et Notre-Dame des Flots est fixée à 259,00 € par enfant pour les primaires et 1 140,00 € par enfant pour les maternelles.

❖ PARTICIPATION FINANCIERE ECOLES PRIVEES SABLAISES, CASTELOLONNAISES ET BREMOISES

Il est proposé un maintien de la participation communale au regard de ce qui a été voté en 2016 par le Conseil Municipal pour les élèves olonnais scolarisés dans des écoles maternelles et primaires privées sablaises, castelolonnaises et brémoises. La participation communale au titre de l'année 2017 serait ainsi de 259,00 € par enfant pour les primaires et 1 140,00 € par enfant pour les maternelles.

BUDGETS ANNEXES

1- QUARTIER BELLE NOUE (ZAC)

Le Budget Primitif Quartier Belle Noue (ZAC) s'équilibre à 2 299 478,14 € en fonctionnement et à 2 016 071,28 € en investissement.

Le compte administratif pour l'exercice 2016 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats prévisionnels de l'exercice 2016 sont repris au budget primitif 2017 du budget Quartier Belle Noue (ZAC).

D		
Dépenses fonctionnement 2016	1 031 978,14	
Recettes fonctionnement 2016	1 031 978,14	
Résultat fonctionnement 2016	+ 0,00	+0,00
Dépenses investissement 2016	1 235 602,64	
Recettes investissement 2016	938 869,50	
Résultat investissement 2016	-296 733,14	-296 733,14
Résultat global 2016		-296 733,14
RAR Investissement Dépenses	0.00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00



2- LA LEONIERE

Le Budget Primitif La Léonière s'équilibre à 592 733,71 € en fonctionnement et à 500 000,00€ en investissement.

Le compte administratif pour l'exercice 2016 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats de l'exercice 2016 sont repris au budget primitif 2017 du budget La Léonière.

Dépenses fonctionnement 2016	227 351,19	
Recettes fonctionnement 2016	227 351,19	
Résultat fonctionnement 2016	+0,00	+0,00
Dépenses investissement 2016	672 573,71	
Recettes investissement 2016	716 840,00	
Résultat investissement 2016	+ 44 266,29	+ 44 266,29
Résultat global 2016		+ 44 266,29
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

3- LA BAUDUERE

Le Budget Primitif La Bauduère s'équilibre à 338 081,12 € en fonctionnement et à 197 482,72 € en investissement.

Le compte administratif pour l'exercice 2016 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats de l'exercice 2016 sont repris au budget primitif 2017 du budget La Bauduère.

Dépenses fonctionnement 2016	5 491,36	
Recettes fonctionnement 2016	5 491,36	
Résultat fonctionnement 2016	+0,00	+ 0,00
Dépenses investissement 2016	7 081,36	
Recettes investissement 2016	1 590,00	
Résultat investissement 2016	-5 491,36	-5 491,36
Résultat global 2016		-5 491,36
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00



4- SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Budget Primitif Service Public Industriel et Commercial s'équilibre à 164 842,01 € en fonctionnement et à 93 322,26 € en investissement.

Reprise anticipée prévisionnelle des résultats 2016

Dépenses fonctionnement 2016	56 510,81	
Recettes fonctionnement 2016	133 352,82	
Résultat fonctionnement 2016	+ 76 842,01	+ 76 842,01
Dépenses investissement 2016	60 000,00	
Recettes investissement 2016	98 122,26	
Résultat investissement 2016	+ 38 122,26	+ 38 122,26
Résultat global 2016		+ 114 964,27
5		
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Le compte administratif pour l'exercice 2016 n'étant pas arrêté à ce jour, les résultats prévisionnels de l'exercice 2016 sont repris au Budget Primitif 2017 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

affecté à l'investissement : 0,00 € repris en fonctionnement : 76 842,01 €

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal

- Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir :

TH: 14,67%TFb: 17;27%TFNb: 53,14%,

- ➤ Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte les autorisations de programme et crédits de paiements (APCP),
 - > à l'unanimité,
- fixe la prime annuelle du personnel à 1 480,00 € au 1^{er} janvier 2017 et 1488,00 € au 1^{er} février 2017,



- Moins 1 ABSTENTION (M. GARDES Eric)
- Moins 4 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole)
- adopte les conditions financières du contrat d'association avec les écoles privées olonnaises.
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- donne son accord sur la participation financière pour les enfants olonnais inscrits dans les écoles castelolonnaises, sablaises et brémoises,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
 - adopte le Budget Primitif Commune 2017, qui s'équilibre à 13 508 310,86 € en fonctionnement et à 7 355 630,45 € en investissement,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le Budget Primitif Quartier de Belle Noue (ZAC) 2017 qui s'équilibre à 2 299 478,14 € en fonctionnement et à 2 016 071,28 € en investissement,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte Le Budget Primitif La Léonière 2017 qui s'équilibre à 592 733,71 € en fonctionnement et à 500 000,00 € en investissement,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le Budget Primitif La Bauduère 2017 qui s'équilibre à 338 081,12 € en fonctionnement et à 197 482,72 € en investissement.
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte Le Budget Primitif Service Public Industriel et Commercial 2017 qui s'équilibre à 164 842,01€ en fonctionnement et à 93 322,26 € en investissement,

7 FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

7.5.35 Convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer - Avenant nº 1

Un avenant n° 1 à la convention signée en 2016 entre la Ville et la SNSM pour 2 ans, joint en annexe, doit être conclu pour la période du 10 juin 2017 au 3 septembre 2017 inclus pour la surveillance des plages de Sauveterre et des Granges afin de réévaluer les indices de rémunération.



L'avenant prévoit également le montant de la subvention allouée à la S.N.S.M, correspondant à la participation de la Ville pour la formation des Maîtres Nageurs Sauveteurs, précisée dans le document transmis.

Le Conseil Municipal:

à l'unanimité,

autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1, avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

7 FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

7.5.36 Subventions aux associations et au CCAS

Partenaire des associations, la ville d'Olonne sur Mer contribue financièrement au soutien du dynamisme associatif notamment grâce à l'attribution de subventions. Le Conseil Municipal est invité à adopter les subventions suivantes :

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	VOTE 2016	PROPOSE 2017
Associations départementales		
UDAF de la Vendée	240,00 €	240,00 €
Banque alimentaire de Vendée	750,00 €	750,00 €
Les restaurants du cœur	250,00 €	250,00 €
Association Secours Populaire Français de Vendée	750,00 €	750,00 €
JALMALV Vendée	100,00€	200,00 €
Associations locales		
Association Secours Catholique	750,00 €	750,00 €
Association ARS	300,00 €	300,00 €
Association des Conjoints Survivants	130,00 €	130,00 €
Les Amis des Cordeliers	450,00 €	450,00 €
Club Olonnais des Retraités	2 500,00 €	1 500,00 €
Amicale Sablaise des déportés	300,00 €	300,00 €
Croix rouge délégation locale	750,00 €	750,00 €
Amicale Armée blindée Cavalerie-Chars de Vendée	100,00 €	100,00 €
Amicale des parachutistes	100,00 €	100,00 €
Association "Par Amis" (Projet Foyer Godet)	450,00 €	450,00 €
Alcool Assistance	300,00 €	300,00 €
ACTION CULTURELLE		
Amicale Laïque Olonnaise	3 700,00 €	3 700,00 €
Olonne Jazz Danse	2 700,00 €	2 700,00 €
Cie Escarmouche	300,00€	300,00 €
Focale 85340	400,00€	400,00 €
Vidéo 85340	300,00€	300,00€
Arts Aiguilles et Fantaisies	200,00 €	200,00 €
SHOW PARADE MBO	1 500,00 €	1 500,00 €



SHOW PARADE MBO (Subvention Exceptionnelle)	7 500,00 €	18 000,00 €
La petite lanterne	3 000,00	3 000,00 €
Made in Cambodge	250,00 €	250,00 €
Made in Cambodge (Subvention Exceptionnelle)		600,00€
Monster Prod	800,00€	1 200,00 €
Mini Z Club	150,00 €	150,00€
Histoire Mémoire Passion	500,00€	500,00€
Clef des chants	150,00 €	150,00 €
Grains de Mémoire	500,00€	500,00€
Les Amis de la Chapelle de Bourgenay	500,00 €	500,00 €
Bibliothèque Sonore de Vendée	250,00 €	250,00 €
Les tables d'Olonne (Jeux de Société)	250,00 €	300,00 €
Abracadabulles (Subv. Exceptionnelle prix vainqueur)	1 000,00 €	1 000,00 €
SPORTS OLONNE COMPETITION		
Stade Olonnais Football	13 600,00 €	14 000,00 €
Stade Olonnais Football (Subv. Exceptionnelle – Formations)		1 000,00 €
Tennis Club Olonnais	7 500,00 €	7 500,00 €
Tennis Club Olonnais (Subv. Exceptionnelle – Journée à Roland		1 000,00 €
Stade Olonnais Badminton Club	1 850,00 €	1 850,00 €
Pays des Olonnes Cycliste	10 500,00 €	11 000,00 €
Amicale Laïque Tennis de Table	900,00€	900,00€
Tennis Ballon Olonnais	1 250,00 €	1 250,00 €
Tennis Ballon Olonnais (Subvention Exceptionnelle Play OFF/	1 000,00 €	1 000,00 €
Pétanque Olonnaise	2 000,00 €	2 000,00 €
Sec Hand Olonne	1 800,00 €	2 000,00 €
Sport Canin Olonnais	700,00 €	700,00 €
Sub Atlantic Club	1 500,00€	1 500,00 €
Pays des Olonnes FC (Fut sal)		1 500,00 €
Défi voile (soutien sportif porteur d'un handicap)	800,00€	800,00€
SPORTS OLONNE LOISIRS		or a fixed the
UNSS Collège Paul Langevin- Association sportive	500,00€	500,00 €
Amicale de la Retraite Sportive d'Olonne	900,00€	900,00 €
La Foulée Verte	725,00 €	850,00 €
Gym Détente Olonnaise	700,00 €	800,00€
Sauv'terre Surf club	900,00€	900,00 €
Sauv'terre Surf club (Subv. Exceptionnelle)	V	600,00 €
Club Sportif et Loisirs des Retraités des Olonnes (CSLRO)	300,00 €	300,00 €
Darts club des Tucs	300,00€	300,00 €
Association Twirling l'Etoile Olonnaise	800,00€	800,00€
Bridge Club des Olonnes	500,00 €	500,00 €
SPORTS PAYS DES OLONNES		VICE STATE OF THE PARTY.
Revivre par le sport	250,00 €	250,00 €
Dauphins du Pays des Olonnes	1 000,00 €	1 500,00 €
SEC Athlétisme	2 300,00 €	3 000,00 €
Les Archers Sablais	800,00€	800,00 €



IVarurellement:		
Beauséjour Gymnastique	4 000,00 €	5 000,00 €
Rugby Club Sablais	6 500,00 €	7 000,00 €
CEKAMPO	1 050,00 €	1 050,00 €
Activ'Gym	500,00 €	500,00€
Club Hippique Sablais	300,00€	300,00 €
Union judo Littoral Vendée (UJLV)	4 000,00 €	4 000.00 €
Vélo Club des Olonnes	700,00 €	1 000,00
EDUCATION JEUNESSE & FORMATION		
Foyer Socio-Educatif (FSE) Collège Paul Langevin	500,00€	500,00 €
Collège Paul Langevin		1 955,00 €
Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre	_	250,00 €
Association des Parents d'Elèves (APE) Pierre Mendès France	250,00 €	250,00 €
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) Marcel	250,00 €	250,00 €
Ecole des formations maritimes du littoral vendéen	1 000,00 €	1 000,00 €
Chambre Métiers et de l'Artisanat ESFORA -La Roche sur Yon	418,00 €	608,00€
BTP Centre de Formation des Apprentis(CFA) AFORBAT 85 -La	399,00 €	418,00€
CFA La Louisière - Les Herbiers	38,00 €	38,00 €
IFACOM - La Ferrière	38,00 €	114,00 €
MFR - Venansault	57,00 €	76,00 €
MFR - ST Jean de Monts "La Rivière"	76,00 €	57,00 €
MFR - Mareuil sur Lay	38,00 €	38,00€
MFR - Saint Michel en l'Herm	19,00 €	38,00 €
MFR - St Gilles croix de Vie	152,00 €	95,00€
IREO MFR ST Florent des bois		38,00€
MFR Olonnes Atlantic	57,00 €	247,00 €
AREAMS (Association le Pavillon)	57,00 €	57,00 €
OCE Vendée – RASED	1 112,00 €	1 024,00 €
IME LES TERRE NOIRES	19,00 €	19,00 €
Les Enfants de l'Arc-en-ciel	19,00€	19,00 €
IREO Les Herbiers		19,00 €
DIVERS		
Les Amis de Murat	600,00€	600,00 €
SNSM Vendée (Centre de Formation)	1 000,00 €	1 000,00 €
Association de Défense de l'Environnement de Vendée (ADEV)	600,00 €	600,00 €
Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes	600,00 €	600,00 €
Association APNO (Subv. Exceptionnelle)		600,00 €
Bénévoles du littoral Olonnois (BDLO)	250,00 €	250,00 €
Confrérie des fiefs vendéens	150,00 €	150,00 €
A.V.VA.S (Video et archéo sub aquatique)	500,00€	500,00 €
NOUVELLES DEMANDES 2017	- / 4 x 4 x 1 = 1	
Association des amis de la M.A.S		19,00 €
MFR Mouilleron en Pareds		38,00 €
Association « honneur et Patrie de Vendée »		100,00 €
Loïc Behin via CKCL – ZE RACE du 28/01/17		400,00 €
TOTAL	110 794,00 €	133 637,00 €



SUBVENTIONS AU CCAS ET A L'EHPAD	VOTE 2016	PROPOSE 2017
Subvention au CCAS (article 657362)	77 000,00 €	84 300,00 €
Subvention d'équipement à l'Ehpad - (article 65737)	40 000,00 €	35 000,00 €

Le Conseil municipal

- à l'unanimité,
- adopte les subventions listées dans le tableau ci-dessus qui font l'objet d'une inscription budgétaire.

Il est précisé que ces subventions aux associations (article 6574), au Centre Communal d'Action Sociale (657362) et à l'EHPAD Les Cordeliers (65737) sont inscrites en dépenses de fonctionnement aux articles budgétaires correspondants.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.8 Environnement

8.8.37 Convention cadre 2017-2019 pour l'accueil du public en forêt domaniale d'Olonne

Les signataires ont décidé de poursuivre leur partenariat et d'établir une nouvelle convention cadre (2017-2019) pour les équipements touristiques en forêt domaniale d'Olonne. Un schéma d'accueil du public décline les actions à mener dans le cadre de cet accueil.

Des travaux d'aménagement pour l'accueil du public issus de la concertation entre les collectivités et l'Office National des Forêts pourront faire l'objet de propositions d'investissement discutées et validées par les collectivités.

Le Conseil Municipal:

- à l'unanimité,
- approuve la convention entre la Ville, l'ONF, Les Sables d'Olonne Agglomération et la commune des Sables d'Olonne, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 Autres domaines de compétences des communes

9.1.38 Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée pour le renouvellement du dispositif « Préférence Commerce »

Par délibération du 13 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée d'une convention pour la mise en œuvre du dispositif « Préférence Commerce » 2015-2016. Arrivé à son terme, ce dispositif doit être reconduit pour la période 2017-2018.



Le Conseil Municipal:

- > à l'unanimité,
- approuve les termes de la convention avec la CCI de la Vendée
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

1 COMMANDE PUBLIQUE

1.2. Délégation de service public

1.2.39 Bilans 2015 des services délégués : eau, assainissement et crématorium

Le 27 février 2017, la Commission des Services Publics Locaux a examiné les rapports suivants, qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque :

- Rapport sur le service public de l'assainissement,
- Rapport sur le service public de l'eau potable,
- Bilan du crématorium présenté par le concessionnaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces rapports et du bilan d'exploitation.

DECISION:

D2017-01 du 8 février 2017 : Construction d'une salle paroissiale.

Olonne sur Mer, le 15 mars 2017

Florence PINEAU

d Plonne sur Mer